



Au Fil de la Lauch



S'herrlesher Freschablättla

(Le journal des Grenouilles de Herrlisheim)



Sites : <http://www.herrlisheim-pres-colmar.fr>
<http://www.agglo-colmar.fr>

Mars 2012

EditO

Au moment où j'écris ces quelques lignes, il fait encore bien froid !

J'espère que quand vous les lirez, le printemps aura pointé le bout de son nez.

Le mois de mars, ne fait pas exception, mois riche en manifestations de tout genre. Nous commencerons par le lancement officiel du gaz naturel le 9 après des mois de travaux pas toujours faciles à vivre, mais malgré tout nécessaires.

Les footballeurs enlèveront un moment leurs crampons pour se mettre derrière les fourneaux afin de vous préparer leur traditionnel couscous le 17, l'UNC tiendra son Assemblée Générale le 25, et nos jeunes artistes de la TTH nous invitent pour leur spectacle les 24 et 31 mars.

Les élus vous donnent rendez vous le 30 pour des moments d'échanges toujours fructueux.

Un grand merci aux acteurs de notre vie associative. Soyons nombreux pour les soutenir.

Patrick BENDELE



Tournoi international de sabre organisé par HEC



Finale départementale de scrabble



Peinture sur mur restaurant Specklin

Le Mot du Maire



Chères Herrlisheimois, Chers Herrlisheimois,

Tout d'abord, nous souhaitons un prompt rétablissement à Bernard, notre agent communal assistant Daniel dans l'entretien des espaces verts, hospitalisé depuis le mois de janvier. Bon courage Bernard !

FELICITATIONS ...

Deux personnes particulièrement méritantes ont été distinguées récemment lors de l'Assemblée Générale des Donneurs de Sang du groupement NORD. Il s'agit de Messieurs Amand FONNE et Maurice HUMBRECHT. Ils ont été décorés respectivement de la médaille de Chevalier et d'Officier dans l'Ordre du Mérite du Sang. Nous adressons nos plus vives félicitations aux récipiendaires qui s'investissent sans compter pour la noble cause du don du sang.

LES ASSOCIATIONS ...

Les activités associatives sont toujours aussi denses.

- Les arboriculteurs, les sapeurs-pompiers et FRESCH'N CO ont tenu leur assemblée générale. Laurent DI STEFANO a pris la présidence de l'amicale des sapeurs-pompiers à la place de Bernard LAMEY que nous remercions pour les services rendus à la grande famille des sapeurs-pompiers. A chaque fois, la commune était présente pour témoigner de son soutien aux différentes associations.

- La 6^{ème} édition de la crémation des sapins organisée par FRESCH'N CO avec la présence des sapeurs-pompiers, a attiré toujours autant de monde. L'organisation et les conditions atmosphériques étaient parfaites : un froid sec, pas de vent et une très belle illumination des lieux.

- Grâce à HERRLI'ADOS, le hip pop est enseigné depuis le début de cette année.

- La famille KOPACZ est remerciée pour l'organisation de la finale départementale de scrabble qui s'est déroulée salle Saint-Michel.

- La 7^{ème} édition du tournoi international de sabre réunissant les athlètes français, suisses et belges, a été organisée par le Herrlisheim Escrime Club (HEC) au

COSEC à WINTZENHEIM. Nous avons rencontré des responsables dynamiques qui se dévouent sans compter.

- La bourse aux vêtements organisée par les Grenouilles Sportives a remporté un vif succès et les organisatrices sont satisfaites de l'affluence.

Un grand MERCI à tous les organisateurs de ces manifestations pour leur savoir faire.

LES TRAVAUX ...

Depuis mon dernier « MOT DU MAIRE », les chantiers en cours dans la commune n'ont guère évolué sur le terrain suite au froid glacial qui s'est installé dans notre pays. Seul, le réseau d'évacuation des eaux pluviales a été installé sur le parking de la gare. Depuis le 21 février, les travaux ont repris. Il s'agit maintenant de garder la pression, principalement sur les travaux concernant la remise en état de la voirie.

Pour information, la mairie a directement souffert de ces intempéries. En effet, une canalisation d'eau chaude, dont nous ignorions l'existence et située dans le grenier de l'aile où se trouve le secrétariat, s'est rompue, inondant les locaux et provoquant des dommages à la moquette, au photocopieur et à divers matériels de bureau. MERCI à Jean-Paul de nous avoir asséché les circuits électriques.

Nous avons fait intervenir un paysagiste pour élaguer et étêter les arbres de la place située au lotissement « LES BOULEAUX ». Le service technique en a enlevé quelques-uns devenus trop encombrants. Il est prévu de replanter une essence plus adaptée à cet endroit. Pour des raisons de sécurité, un arbre a également été enlevé rue du Hohneck et un dernier situé au fond du parking de la Lauch le sera prochainement.

L'INTERCOMMUNALITE ...

Notre adhésion à la Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC) est effective depuis le 1^{er} janvier. Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'évolution de cette adhésion.

- Notre entrée à la CAC n'aura aucune incidence sur les trois impôts concernant les ménages (taxes d'habitation, foncier bâti et non bâti) puisque seule la fiscalité professionnelle est prise en compte pour le calcul de l'attribution de compensation.

- Le conseil communautaire, dans sa séance du 9 février, a décidé de verser aux cinq nouvelles communes un fonds de concours total de 308 550 € sur la base de 50 euros par habitant. Notre village touchera une somme de 89 800 € pour des projets d'investissement pour la période 2012-2014. Nous en sommes ravis et remercions vivement le président Gilbert MEYER et son conseil communautaire pour cette attribution.

- Concernant la compétence « EAUX PLUVIALES », une enveloppe annuelle cumulable de 10 € par habitant est attribuée à chaque commune. Des conditions sont à remplir pour l'utilisation de cette subvention. Sur le terrain, la Colmarienne des Eaux a commencé à purger les avaloirs du réseau routier communal. Ces travaux ont été interrompus suite aux intempéries et ont repris depuis. Il en sera de même pour les puits perdus. Ces purges ou nettoyages se feront annuellement pour les avaloirs et tous les cinq ans pour les puits perdus.

- Selon les statuts communautaires, chaque nouvelle commune doit disposer d'au moins un représentant au Bureau. Les cinq maires des communes entrantes ont donc été élus à ce poste. Je suis affecté à la commission budget et les finances présidée par Monsieur Jean-Marie BALDUF, maire de Turckheim et vice-président de la CAC. Une indemnité mensuelle brute de 304.92 € est attribuée aux conseillers communautaires délégués.

- Le fonctionnement et l'entretien de la station d'épuration et des stations de relevage se font à présent sous la responsabilité de la Colmarienne des



Eaux. La CAC assure désormais la tenue de la comptabilité. Le remboursement des emprunts, dont le montant restant dû en capital au 1^{er} janvier 2012 s'élève à 41 846 €, est également pris en charge par la CAC.

- Le tarif actuel de la redevance d'assainissement sera appliqué en 2012. Il tiendra compte de l'augmentation du taux de TVA qui passe de 5.50% à 7% sur la part fixe (30.50 > 30.934 €) et le coût du traitement (1.20 > 1.217 €). Il sera ensuite harmonisé sur 2 ans avec celui de la CAC.

- La consommation d'eau continuera à être facturée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III. (SIEPI).

D'autres informations vous parviendront dans les prochaines éditions.

DIVERS

- Une peinture, réalisée avant la dernière guerre par les frères STAPFER de HATTSTATT et représentant le secteur de la Tour des Sorcières, est amenée à disparaître avec les travaux de transformation de l'ancien restaurant SPECKLIN en appartements. Pour en garder un souvenir, la commune, avec l'accord de POLE HABITAT, a pris en charge la reproduction de cette fresque en créant un tableau qui sera exposé dans un local accessible au public. (Voir photo page 1)

- Jusqu'à présent, les interventions sur l'éclairage public se faisaient par la commune pour les lampes basses avec l'aide du tracteur communal ou d'une échelle, quelquefois avec l'aide d'un bénévole pour les armoires électriques. Pour les lampes hautes, nous faisons appel trois ou quatre fois par an à l'entreprise EHRHART qui intervenait avec la nacelle. Tout cela devenait problématique pour les élus locaux et nous évoquons souvent les problèmes de sécurité ou d'habilitation pour les interventions sur l'éclairage public par les agents communaux. Aussi, nous avons décidé de faire un appel d'offres pour l'entretien de tout le réseau d'éclairage public communal. C'est finalement la société VIALIS de COLMAR qui a été retenue. Nous avons opté pour la formule « SERENITE » qui englobe les dépannages, l'entretien normal, le préventif, le nettoyage des lampes et une

astreinte 24 heures sur 24. Cette société assure déjà ce service dans plusieurs communes du secteur.

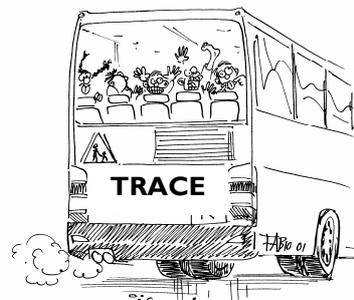
En ce mois de mars, les élus se pencheront sur les comptes et les différents budgets. Dès à présent, nous vous donnons rendez-vous le vendredi 30 mars à 19 heures. Venez très nombreux !

Cordialement,

Votre Maire,

Gérard HIRTZ

TRACE INFORMATIONS



Les horaires de la TRACE
sont disponibles
au secrétariat de la mairie.

REUNION PUBLIQUE

le 30 mars 2012 à 19 h,

Salle St Michel.

**A cette occasion, nous ferons le bilan
de l'année 2011 et nous vous exposerons
les projets 2012.**



AGENDA DES MOIS DE MARS ET AVRIL 2012

MARS

- 09 - Gaz, allumage de la « flamme »
- 10 - Soirée couscous Football
- 17 - Broyage des végétaux de 9 h à 11 h
- 23 - Assemblée générale du Crédit Mutuel
- 25 - Assemblée générale UNC
- 30 - Réunion publique avec les habitants



AVRIL

- 03/05 - Marché de Printemps des écoles
- 10 - Début du tournoi de quilles
- 11 - Projection d'un film documentaire : « Nos amours de vieillesse »
Salle Saint Michel
- 13/14/15 - Exposition A.F.N. (Afrique du Nord) Salle Saint Michel
- 16 - Exposition A.F.N. réservée aux écoles
- 20 - Exercice de printemps des sapeurs-pompiers
- AG Donneurs de sang
- 22 - Elections présidentielles Salle des Sociétés
- 26 - AG Quilles
- 29 - Profession de foi



La Troupe de la Comédie de l'Est vous présente la pièce :

**« Le pont de pierres et la peau d'images »
le mardi 20 mars 2012 à 20 h 00**

dans la salle du Coséc de Wintzenheim et ce dans le cadre du partenariat avec le Grand Pays de Colmar.

Le prix d'entrée est de 7 €.



Ouverture du local de l'association

**Les dates à retenir :
30 mars, 20 avril et
25 mai 2012**

Cours de hip hop le mercredi de 17 h 30 à 18 h 30

STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

Nombre d'actifs (source INSEE) : 785	Janvier 2012	Février 2012
Femmes	39	30
Hommes	30	42
Total	69	72
Demandeurs d'emploi indemnisés	55	58
Demandeurs d'emploi non indemnisables	14	14



La Vie Municipale



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2012

Etaient présents :

M. Gérard HIRTZ, Maire, Mme Marie-Thérèse ZWICKERT, MM. Patrick BENDELE, Erick GAUTHIER, Mmes Marie GUILLON, Véronique GRUSS, Christine DONAZ, Anita ZIMMERMANN, MM. Bruno FREYDRICH, Michel DEL PUPPO, David WIEST et Thomas KLETHI.

Etaient absents excusés :

Mmes Catherine ADAM, Claire TRICOT (procuration à Mme Véronique GRUSS), MM. Diego CALABRO (procuration à M. Gérard HIRTZ), Hugues BANNWARTH, Lucien STOECKLIN (procuration à M. Eric GAUTHIER) et M. Sébastien EHINGER

Etait absent :

M. Nicolas KOENIG.

Procès verbal de la séance du 13 décembre 2011

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Budget assainissement

Compte administratif

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2011 du budget assainissement et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : Prévu : 117 129.88 €
Réalisé : 57 593.82 €

Recettes : Prévu : 117 129.88 €
Réalisé : 116 820.02 €

Fonctionnement

Dépenses : Prévu : 222 586.50 €
Réalisé : 188 353.79 €

Recettes : Prévu : 222 586.50 €
Réalisé : 238 606.67 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 59 226.20 €
Fonctionnement : 50 252.88 €

Résultat global : 109 479.08 €

Compte de gestion

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2011 du budget assainissement dressé par M. Carlo SCHWEITZER, Trésorier.

Achat de terrain rue du Vignoble

Le maire fait part à l'assemblée que conformément à l'article 15 de la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006, codifié aux articles L240-1 à L240-3 et L211-3 du Code de l'Urbanisme, la Direction Générale des Finances Publiques l'a informé de la vente d'un immeuble (terrain) appartenant à l'Etat (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement), sis à HERRLISHEIM, et dont les références cadastrales sont les suivantes :

Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Contenance
55	01	Unterlach	3a55ca
55	95	Unterlach	1a93ca
55	96	Unterlach	0a73ca

Total : 6 a 21ca

En effet, l'article précité instaure un droit de priorité en faveur des communes et des établissements de coopération intercommunale titulaires du droit de préemption urbain sur tout projet de cession d'immeuble appartenant à l'Etat.

L'immeuble concerné par le projet de cession est évalué à 3 540 €, hors frais de notaire.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'acquérir l'immeuble en question au prix de 3 540 € et autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente y afférent.

Libéralisation des droits de plantation de vignes

MOTION « DEFENSE DE LA FILIERE VITICOLE DANS LA COMMUNAUTE EUROPEENNE »

Après lecture par le Maire, la motion suivante est adoptée à l'unanimité :

Considérant la décision prise par la Commission Européenne de libéraliser les droits de plantation de la vigne à compter du 1er janvier 2016 ;
Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats Membres depuis les années 1930 et dans l'ensemble de l'Union Européennes depuis les années 1970 ;

Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie et l'aménagement du territoire et la très vive inquiétude qu'elle suscite chez les professionnels et en particulier chez les jeunes producteurs ;

Considérant que les droits de plantation sont le gage d'une viticulture de qualité, résumée et préconisée par la création des AOC,

Considérant l'incohérence d'une politique proposée par la commission qui a pour but de diminuer le potentiel de production en mêlant, liberté de plantation et arrachage obligatoire de plans de vigne ;

Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations mais, au contraire permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande ;

Considérant que la quasi-totalité des pays producteurs dénoncent cette décision et demandent le maintien d'un outil de régulation du potentiel de production ;

Considérant le calendrier des Institutions Européennes et l'incertitude qui pèse sur la réouverture du dossier ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

s'élève contre la mise en application de cette disposition à la fois injuste et inefficace qui mettrait en péril l'équilibre économique de l'ensemble de la filière viticole de la Communauté Européenne.

demande à Monsieur le Président de la République et au Gouvernement d'intervenir auprès des autorités européennes pour que soit pérennisée l'actuelle réglementation en matière d'organisation de ce secteur important de l'activité agricole communautaire.



Echange de terrains

Le Maire rappelle que, depuis les années 1980, est prévu un échange de parcelles entre la commune et la famille de M. Jacki BAUER, actuel propriétaire des parcelles cadastrées section 66, n°211 et 213.

Compte tenu de l'intérêt que représente pour la commune l'acquisition de ces deux parcelles, il est aujourd'hui proposé de délibérer sur cet échange.

L'échange consisterait pour la commune à céder à M. Jacki BAUER la parcelle cadastrée section 37 n° 393, d'une contenance de 2,02 ares, faisant partie de son domaine privé depuis le 19 juin 2008 (délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2008)

En échange M. BAUER céderait à la commune les parcelles cadastrées section 66 n°211 et 213, d'une contenance totale de 1,07 are.

Cet échange est d'intérêt général pour la commune parce qu'il lui permet de régulariser une situation qui est de fait depuis les années 1980. Ces parcelles font en effet partie de l'itinéraire employé par les promeneurs pour accéder aux bords de la Lauch.

Le Maire rappelle également qu'en 1983, avec l'accord de la famille BAUER, un poteau d'incendie, 2 avaloirs et un puits perdu pour eaux pluviales y ont été installés et que des aménagements ont été réalisés depuis peu, rue Saint Wendelin, pour empêcher tout accès carrossable et interdire la circulation aux engins motorisés et aux chevaux.

Concernant la parcelle communale qui serait cédée à M. Jacki BAUER, elle s'analyse aujourd'hui comme un délaissé entre la propriété de M. BAUER et le domaine public routier, dans la mesure où les aménagements routiers de la rue Saint Michel et de la rue de Marbach, réalisés dans les années 1970, excluent déjà cette parcelle. La cession de cette parcelle qui ne fait pas partie de la voirie communale n'entraîne donc aucun désagrément pour la circulation publique .

Compte tenu de la différence de superficie des parcelles concernées par l'échange, celui-ci devra se faire avec versement d'une soulte par M. BAUER au bénéfice de la commune ; en effet la parcelle cédée à M. BAUER a une superficie supérieure à celles reçues par la commune en échange (0,95 are de plus).

Le montant de la soulte est calculée à partir des estimations de la valeur des parcelles faites par France Domaine ; la soulte sera donc d'un montant de 6 600 € (valeur de la parcelle communale estimée à 14 000 € - valeur des parcelles de M. BAUER estimée à 7 400 €).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2541- 12 et L 2542-26;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 3211-23;

Vu les avis de France Domaine en date du 28 et 29 décembre 2010;

1° Décide de procéder à un échange de terrain avec M. Jacki BAUER. Cet échange concernera les parcelles section 66 n° 211 et 213, propriété de M. BAUER qui seront cédées à la commune et la parcelle cadastrée section 37 n° 393, propriété de la commune qui sera cédée à M. BAUER.

2° Décide que cet échange se fera avec versement d'une soulte par M. BAUER représentative de la différence de valeur entre les parcelles échangées, d'un montant de 6600 euros ;

3° Autorise le Maire à faire les démarches auprès du notaire et à signer tous les actes se rapportant à cet échange ;

4° Décide que les frais afférents à cet échange seront répartis par moitié entre la commune et M. BAUER.

Autorisation des dépenses d'investissement

Pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire avant le vote du budget primitif 2012, il est possible d'engager, de liquider et de mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par l'assemblée délibérante.

Il semble opportun de mettre en œuvre cette possibilité qui permettra d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif.

Conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Informations et divers

Délégations au Maire

Le Maire informe l'assemblée :

qu'il a signé avec l'Entreprise Vigilec Hatier, dans le cadre de sa délégation permanente, un avenant au marché d'enfouissement des réseaux secs rues de la Gare, des Fleurs, du Berger, de Marbach et des Cigognes d'un montant de 15 644.28 € TTC ;

qu'il a signé dans ce même cadre :

- avec l'Entreprise Lignes et Réseaux de l'Est un marché à procédure adapté lot 1 – enfouissement des réseaux téléphoniques et éclairage public, rte du Vin – d'un montant de 33 434.18 € TTC,

- avec l'Entreprise Tamas un marché à procédure adaptée lot 2 – enfouissement de réseaux basse tension, téléphonique et



éclairage public, rte du Vin – d'un montant de 74 216.58 € TTC,

- qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune pour les biens cadastrés :

- section 39, n° 135,
- section 39, n° 557,
- section 40, n° 419, 422 et 424,
- section 66, n° 214.

P.L.U. de SAINTE CROIX EN PLAINE

Le conseil municipal demande que la commune soit consultée au cours de la procédure de révision du P.O.S. en vue de sa transformation en P.L.U. de la commune de SAINTE CROIX EN PLAINE. Il demande également que le dossier de révision, une fois arrêté par son conseil municipal, lui sera transmis pour avis.

Village de Marques

En ce qui concerne l'implantation d'un Village de Marques sur la commune voisine de SAINTE CROIX EN PLAINE, le conseil municipal estime qu'un tel projet favoriserait certainement l'emploi dans différents secteurs et qu'il pourrait également être un pôle d'attraction touristique supplémentaire pour la région provenant des futurs visiteurs alliant achats et culture.

Mais sa préoccupation majeure concerne l'augmentation certaine de la circulation dans la localité du fait de cette création et demande expressément à ce que la commune soit associée à l'élaboration du projet.



COLLECTE DE DECHETS MENAGERS SPECIAUX DES PARTICULIERS

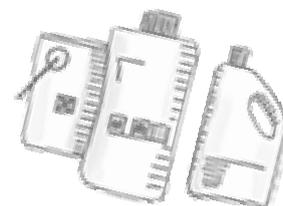
Déchetterie Europe - 9 rue des Champs à Logelbach-Wintzenheim

Déchetterie Ladhof - 170 A, rue du Ladhof à Colmar

le samedi 10 mars de 8 h à 12 h.

Produits collectés :

- ⇒ Bases (soudes, ...),
- ⇒ Acides (chlorhydrique, sulfurique, ...),
- ⇒ Peintures et pâteux (vernis, mastic, vieux pots de peinture, ...),
- ⇒ Solvants liquides incinérables (white-spirit, xylène, toluène, acétone, alcools, ...),
- ⇒ Aérosols,
- ⇒ Emballages souillés,
- ⇒ Produits de laboratoire,
- ⇒ Phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides, engrais, ...),



Attention : les bouteilles de gaz et les pneus ne seront pas acceptés.

NB : Cette collecte est destinée aux particuliers de la Communauté d'Agglomération de Colmar et du Syndicat Intercommunal d'enlèvement des Ordures Ménagères des Environs de Colmar (SIEOMEC).

Pour accéder au service, il faudra présenter votre carte d'accès aux déchetteries de la CAC.

Il ne sera accepté aucun déchet issu des professionnels (artisans, commerçants, viticulteurs...) car ces derniers ont leurs propres filières concernant ces déchets. Une vérification sur les sites sera réalisée par les agents de la CAC.



« ANIMATION ETE 2012 »



La Communauté d'Agglomération de Colmar propose, durant les vacances scolaires d'été, **du 9 juillet au 2 septembre 2012**, un grand choix d'activités sportives et culturelles en direction des **jeunes nés entre le 1er janvier 1994 et le 31 décembre 2008**.

Les pré-inscriptions sont enregistrées au secrétariat de la mairie, pendant les heures d'ouverture, du 6 février au 30 avril 2012.

La pré-inscription permet l'attribution, suite à un tirage au sort, d'un horaire de passage pour les premières journées d'inscriptions. Elle n'oblige pas à une inscription si aucune des activités proposées dans la brochure ne convient à l'enfant.

Après le tirage au sort effectué par informatique, la brochure vous sera transmise par courrier avec l'ordre de passage.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser au secrétariat de la mairie, tél. 03 89 49 39 80.

Important : la pré-inscription se fait obligatoirement dans la commune de résidence.

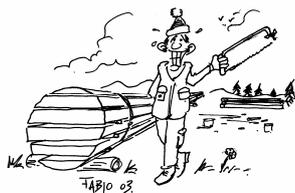
ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Petits rappels ...

- Nous enregistrons régulièrement des doléances à propos de haies, de branches d'arbres ou d'arbustes qui envahissent les trottoirs ou rues devant certaines propriétés.
Nous vous rappelons que la végétation doit être taillée et entretenue régulièrement par les riverains.
En aucun cas, elle ne doit présenter un danger ou une gêne pour les utilisateurs des rues et trottoirs du village. Les matériels ou mobiliers urbains doivent restés accessibles.
- Par un balayage régulier et l'enlèvement des mauvaises herbes des trottoirs et caniveaux, non seulement vous faciliterez l'évacuation des eaux pluviales mais vous participerez également à la propreté du village et vous rallongerez la durée de ces infrastructures. La commune fera balayer les rues, ruelles et caniveaux dès que les travaux de réfection de la voirie seront complètement terminés.
- En cas de chutes de neige ou risques de verglas, le dégagement ou la sécurisation des trottoirs incombent obligatoirement aux riverains. (Arrêté du 20 octobre 2009)
- Les déjections canines sur les trottoirs, la petite place située entre l'église et la salle Saint-Michel, dans la cour arrière de la mairie qui vient d'être rénovée, dans les espaces verts etc ... et les urines contre les plantations, ont refait fortement leur apparition. Mesdames et Messieurs les propriétaires de chiens, ne laissez pas faire votre compagnon à 4 pattes ce que vous n'acceptez pas devant votre propriété. Faites un effort et emmener les déjections laissées ici et là et surtout pensez aux agents communaux qui doivent « ramasser » et replanter les arbustes qui ne résistent pas à de telles agressions.

Merci pour votre compréhension.

BROYEUR DE VEGETAUX



Le broyeur sera mis à la disposition des habitants de la commune le **samedi 17 mars 2011 de 9 h à 11 h**,
cour arrière de l'Hôtel de Ville.

Vous pouvez apporter vos branches d'un diamètre de 12 cm maximum.

N.B. : gazon et feuilles mortes ne sont pas acceptés. Le broyage peut être récupéré pour pailler vos plantations.

QUÊTE POUR LA RECHERCHE CONTRE LE CANCER

Cette année, la quête pour la recherche contre le cancer, en faveur de la Ligue Départementale de Colmar, aura lieu :

du 19 au 25 mars 2012.

Nous vous prions de bien vouloir réserver un accueil favorable à nos quêteurs bénévoles que nous remercions d'avance pour leur implication.

Tout bénévole supplémentaire sera le bienvenu. Tél. 03 89 49 39 80

INFOS ARBORICULTURE

Programme de mars 2012 :

- samedi 10 mars à 14 h 00 au verger de la famille DURST à Husseren : taille d'hiver.
- samedi 24 mars à 14 h 00 au verger de l'abbaye de Marbach : taille d'hiver.



AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES

La Collecte de sang qui s'est tenue à Herrlisheim le 27 janvier a accueilli 59 donneurs dont 17 personnes des villages environnants. Par ailleurs 6 personnes ont fait la démarche pour la première fois.

Mademoiselle Marie CAJAR et Monsieur Aziz OUAR se sont vus remettre un drap de bain par tirage au sort.

Au nom des malades, un grand merci à tous les donneurs.

Prochaine collecte à noter dans votre agenda : vendredi 15 juin 2012.

MERCI !

Le Président
Bernard SIRY



AVIS DE COUPURE D'ELECTRICITE

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de notre clientèle, Electricité de France, Agence Réseaux Electricité Alsace, réalise actuellement des travaux sur notre commune qui nécessiteront une interruption de fourniture d'électricité,

le jeudi 8 mars 2012 : entre 8 h 45 et 11 h 30 et entre 14 h 00 et 16 h 30

aux endroits suivants :
1 au 11, 2 au 14 rue des Mésanges
1 au 1a, 5 au 7a, 13 au 25,31,2 au 16,20,22 rue de Marbach
1, 3 rue des Cigognes
1 au 6 rue des Alouettes
10,14,16 rue des Jardins
4 au 10, 12, 15 rue Saint Michel
3,7,21,25 au 39,43,45,49,4 au 8,12,18 rue des Fleurs
7B au 7A route d'Eguisheim



Les installations devront être considérées comme étant sous tension, le courant pouvant être rétabli à tout instant sans préavis.



Les Grands Anniversaires du mois de mars 2012

BURCKERT Maurice né le 02/03/1932

PIFFER née Colette BOEHRINGER le 02/03/1933

FUCHS Henri né le 04/03/1937

GINGLINGER Arthur né le 04/03/1920

KIBLER née Jeannette GOETZ le 04/03/1928

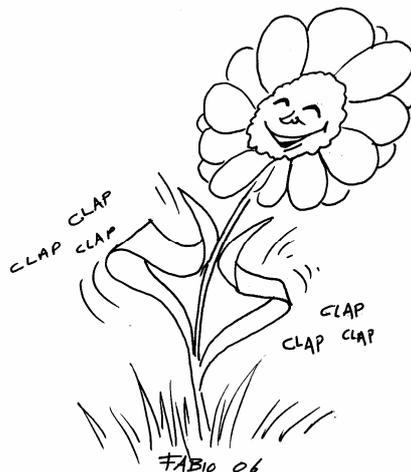
KELLER née Marcelline SUTTER le 05/03/1922

WURGES née Joséphine HEYBERGER le 07/03/1924

SYDA née Charlotte KAUFFMANN le 07/03/1933

GRUSS François né le 09/03/1920

WURGES Fernand né le 09/03/1931



DECES

Steinbrucker Marie-Louise
le 30 janvier 2012

Hogg Anna
le 12 février 2012

Hirtz Victor
le 14 février 2012



Divers

Particulier vend

I chaudière gaz

De Dietrich DTG Diématic 125, 24 KW + production eau chaude sanitaire

Achat année 2000, très bon état, entretien annuel régulier. Prix à débattre.

Tél. 03 89 49 36 43

Vends Peugeot 106, 3 portes, essence
221 000 km, vert foncé, année 1997 - 1 500 €

Tél. 06 18 18 34 80

Dame donne cours
de remise à niveau en maths (niveau collège)

Tél. 03 89 49 35 32

Particulier vend BMW Luxe 525 DA

Boite automatique, année 2008, 68000 kms

Port. 06 03 03 54 44

Professeuse agrégée

propose cours d'allemand tous niveaux,
(6ème à post-bac),
préparation baccalauréat (écrit et oral).

Paiement chèques CESU accepté (déduction fiscale 50 %).

Tél. 03 89 23 68 81

Restaurant Traiteur Le Coin du Meunier à Herrlisheim

recherche **PLONGEUR** (H/F), contrat extra, week-end. Poste à pourvoir pour fin mars et pouvant convenir à étudiant.

Pour tout renseignement contacter le **03 89 49 27 45**
pour RDV ou laurent@lecoindumeunier.com

Professeur d'allemand, retraitée,
donne cours tous niveaux.

Tél. 06 79 11 43 60

Maman très sérieuse et consciencieuse,
résidant à Herrlisheim, cherche à faire du repassage à son domicile et quelques heures de ménage. Je suis disponible pour le ménage, les vendredis après-midi ainsi qu'un week-end sur deux.

Pour le repassage, je peux venir chercher votre corbeille de linge et vous la ramener une fois le travail effectué.

Tél. 06 84 64 02 69

Je m'appelle Anne et j'ai 19 ans.
Je suis actuellement au lycée Storck à Guebwiller pour effectuer des études de cuisine. J'ai le contact facile avec les enfants et j'apprécie énormément ce milieu.
Je mets, de ce fait, mes services à votre disposition pour du baby-sitting.

Pour les horaires et les tarifs, vous pouvez me joindre au **06 71 75 18 57**

Personnel Peugeot (retraité) vend :

308 féline HDI 112 CV - 5 portes - 6 mois
6900 km - noir perla - roue de secours alu

Etat neuf - très soignée - non fumeur - couche garage

Sous garantie

Tél. 03 89 49 24 07

Avec messagerie si absence

Location

Loue en Corse

appartement tout confort, rez-de-chaussée, terrasse,
plage à 700 m, commerces à proximité.

Tél. 06 78 12 03 94



Particulier

cherche à louer appartement 2-3 pièces
à Herrlisheim.

Tél. 06 74 63 99 31 ou 03 89 49 27 87

Personne originaire de Herrlisheim

et travaillant dans la commune, cherche à louer
un appartement sur Herrlisheim ou environs.

Vous pouvez me contacter au **07 86 86 39 07**

A Claviers, en Provence, Var, **loue jolie maison provençale**, tout confort, calme, spacieuse, grande terrasse ombragée, 30 km des Gorges du Verdon et de la mer; 17 km Lac de Saint Cassiens, 2 km de la piscine
Commerces à proximité

Promenades à partir de la maison, nombreux sports :
cyclotourisme, équitation, planeur

Prix intéressant

Tél. 06 09 17 13 40

L'association "Les Grenouilles Sportives" organise le

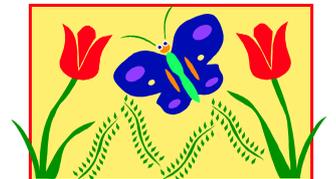
Marché de printemps des écoles



le 3 avril de 16 h 30 à 19 h
et

le 5 avril de 16 h 30 à 20 h

dans la cour
de l'école élémentaire.



Les soirées bricolages auront lieu dans l'atelier de la cour de
l'école élémentaire,



mardi 27 mars à 19 h 30
vendredi 30 mars à 19 h 30.

Il y aura un atelier couture et un atelier décoration.

Merci d'apporter vos ciseaux, pistolets à colle ...
et surtout votre bonne humeur.

